



A

# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

ELEVENTH YEAR

**756** *th* MEETING : 12 DECEMBER 1956  
*ème* SÉANCE : 12 DÉCEMBRE 1956

ONZIÈME ANNÉE

UN LIBRARY  
29 APR 1959  
UN/SA COLLECTION

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/756).....	1
Expression of thanks to retiring President.....	1
Adoption of the agenda.....	1
Admission of new Members: application of Japan for admission to membership in the United Nations (S/3752, S/3753).....	2
Admission of new Members: letter dated 7 December 1956 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council relating to the application of the Mongolian People's Republic for admission to membership in the United Nations (S/3755) .....	8

## TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/756).....	1
Remerciements au Président sortant.....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Admission de nouveaux Membres : demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies (S/3752, S/3753).....	2
Admission de nouveaux Membres : lettre, en date du 7 décembre 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et relative à la demande d'admission de la République populaire de Mongolie à l'Organisation des Nations Unies (S/3755) .....	8

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\* \* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

## SEVEN HUNDRED AND FIFTY-SIXTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 12 December 1956, at 11 a.m.

## SEPT CENT CINQUANTE-SIXIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mercredi 12 décembre 1956, à 11 heures.

*President:* Mr. Victor A. BELAUNDE (Peru).

*Present:* The representative of the following countries: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

### Provisional agenda (S/Agenda/756)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new Members:
  - (a) Application of Japan for admission to membership in the United Nations;
  - (b) Letter dated 7 December 1956 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council relating to the application of the Mongolian People's Republic for admission to membership in the United Nations.

### Expression of thanks to retiring President

1. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): It is a pleasure for me to pay my tribute to the retiring President of the Security Council, Mr. Entezam. I think it is true to say that Mr. Entezam is an institution at the United Nations. He has been with us since San Francisco, and we have always been able to count on the valuable contribution of his keen mind, diplomatic tact and experience.

2. On behalf of the Security Council I take pleasure in once again offering my sincere congratulations on the manner in which he has conducted the delicate business of the Security Council during his chairmanship.

3. Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): I am extremely touched, Mr. President, by the kind words you have just spoken about me. This undeserved tribute is proof of your generosity and a mark of the sincere friendship which has linked us for many years. I thank you most sincerely.

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

*Président :* M. Victor A. BELAUNDE (Pérou).

*Présents :* Les représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/756)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
  - a) Demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies ;
  - b) Lettre, en date du 7 décembre 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et relative à la demande d'admission de la République populaire de Mongolie à l'Organisation des Nations Unies.

### Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : C'est pour moi un plaisir que de rendre hommage à M. Entezam, qui a été président du Conseil de sécurité le mois dernier. Nous pouvons dire que M. Entezam est véritablement une institution aux Nations Unies. Il est parmi nous depuis San-Francisco, et il nous a offert à tout moment la précieuse contribution de son intelligence, de son sens diplomatique et de son expérience.

2. Au nom du Conseil de sécurité, je suis heureux de lui offrir une fois de plus mes sincères félicitations pour la manière dont il a dirigé les difficiles travaux du Conseil de sécurité pendant sa présidence.

3. M. ENTEZAM (Iran) : Je suis extrêmement touché, Monsieur le Président, des aimables paroles que vous venez de prononcer à mon égard. L'éloge non mérité que vous faites de moi est la preuve de votre générosité et la marque d'une amitié sincère qui nous lie depuis longtemps. Je vous en remercie de tout cœur.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Admission of new Members: application of Japan for admission to membership in the United Nations (S/3752, S/3753)**

4. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): The delegation of Peru has presented a draft resolution [S/3754]. I shall now speak as representative of PERU and sponsor of the draft resolution.

5. When the Peruvian delegation presided over the Committee of Good Offices on admission of new Members established by the General Assembly three years ago, it had occasion to expend much effort and enthusiasm in furthering the admission of all the countries which have since been admitted to membership in the United Nations, and laid particular stress on the admission of Japan, a country whose importance is known to all.

6. I shall not review here the reasons and considerations which prevented Japan's admission to the United Nations at that time. Happily, however, it has come about that a proposal for this purpose can now be put forward, and it is an honour for my country to sponsor this draft resolution, which appears in document S/3754, in the conviction that Japan will be a distinguished Member and a most useful participant in the life of our Organization.

7. At this juncture I would recall that a close relationship has always existed between the Government of Peru and the Government of Japan, and that there have been and are many Japanese settlers living in Peru, contributing to its economic development, obeying Peruvian laws and adapting themselves to the outlook, ideals and customs of our nation.

8. We are all fully aware of the illustrious role Japan, with its age-old culture, has played in the history of the continent of Asia; but with this we must couple its astounding adaptability to modern technical methods which forms a bond between Western and Asian civilization.

9. To these must be added the proof which Japan has lately given that it has espoused democratic institutions, and the sincere and effective way in which it has done so.

10. Hence we are sure that Japan will be at pains to comply strictly with its obligations under the Charter; and, at a time when the United Nations is undergoing grave trials, I draw courage from the knowledge that when Japan has been admitted to the United Nations we shall be able to rely on its influence in continental Asia being exerted in support of the United Nations ideals of peace and international justice.

11. Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): First I should like to thank the members of the Security Council for their favourable response to the Iranian delegation's request for a meeting today to discuss the admission of Japan to the United Nations.

**Admission de nouveaux Membres : demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies (S/3752, S/3753)**

4. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : La délégation du Pérou a présenté un projet de résolution [S/3754]. Étant l'auteur de ce projet de résolution, je vais prendre la parole en qualité de représentant du PÉROU.

5. C'est avec enthousiasme que la délégation du Pérou, dont le représentant présidait la Commission de bons offices pour l'admission de nouveaux Membres, créée il y a trois ans par l'Assemblée générale, s'est employée à faire admettre tous les pays qui par la suite sont devenus Membres de l'Organisation, et qu'elle a souligné tout particulièrement la nécessité d'admettre le Japon, pays dont l'importance est bien connue de tous.

6. Je ne vais pas rappeler ici pour quelles raisons, ni dans quelles circonstances, le Japon n'a pas pu être admis à l'Organisation en cette occasion. Mais, grâce à un heureux concours de circonstances, cette admission est aujourd'hui possible, et c'est un honneur pour mon pays que de prendre l'initiative du projet de résolution qui fait l'objet du document S/3754, avec la conviction que le Japon sera un Membre éminent des Nations Unies et jouera un rôle très utile dans la vie de l'Organisation.

7. Je dois à cette occasion rappeler que le Gouvernement péruvien et le Gouvernement japonais ont toujours été unis par des liens étroits et que de nombreux colons japonais ont vécu — et vivent encore — au Pérou, contribuant au développement économique du pays. Ils se conforment aux lois péruviennes et s'adaptent aux sentiments, aux idéaux et aux coutumes de notre peuple.

8. Nous connaissons tous très bien le rôle insigne que le Japon a joué dans l'histoire du continent asiatique de par sa culture millénaire ; mais nous devons ajouter à cela son étonnante capacité d'adaptation aux méthodes de la technique moderne, qui fait de lui un trait d'union entre la culture occidentale et la culture asiatique.

9. J'ajouterai enfin que le Japon a donné ces derniers temps la preuve de son adhésion aux principes démocratiques, qu'il met en œuvre de façon sincère et efficace.

10. Nous sommes sûrs, par conséquent, que le Japon s'appliquera à respecter strictement les obligations de la Charte et, au moment où l'Organisation traverse de dures épreuves, il est encourageant pour moi de savoir qu'une fois le Japon admis dans l'Organisation, nous pourrions compter sur l'influence qu'il exercera sur le continent asiatique en faveur des idéaux de paix et de justice internationales des Nations Unies.

11. M. ENTEZAM (Iran) : Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir bien voulu faire un accueil favorable à la demande présentée par la délégation de l'Iran en vue de tenir aujourd'hui une réunion au cours de laquelle serait discutée l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies.

12. It is exactly a year ago today that the Security Council began its debate on the admission of eighteen States which, in the opinion of the General Assembly, fulfilled the conditions necessary for admission as Members of the United Nations. I have no intention of recapitulating that discussion; in the first place, all the members of the Council are as well acquainted with it as I am, and, in the second, I do not want to say anything today that might disturb the atmosphere of agreement which seems to prevail.

13. However, I must recall two facts. First, when the draft recommendation in favour of Japan's admission to the United Nations failed to secure the favourable votes of all the permanent members of the Security Council, I had occasion to say how greatly the Government and the people of Iran regretted the exclusion from the United Nations of an Asian Power which undoubtedly fulfilled all the conditions laid down in Article 4 of the Charter.

14. Secondly, when the representative of the Soviet Union suggested that Japan might be admitted to the United Nations in the following year, that is to say at the eleventh regular session of the General Assembly, and when the United States representative proposed a draft resolution to that effect, I had occasion to state that all the permanent members of the Security Council were in consequence morally bound to support the candidature of Japan when it came before the Council in the ensuing year. I am very glad to note that the Soviet Union is honouring its promise and that we are at last going to be able to repair the injustice which had been done to Japan.

15. Mr. President, Iran's term on the Security Council expires at the end of the month; it is a privilege for my country and a great honour for its representative to be able, at the end of that term, to give warm support to the draft resolution which you propose on behalf of your delegation, and to vote in favour of the admission of Japan. No one was better qualified than you to take this step; your untiring efforts as Chairman of the Committee of Good Offices to solve the thorny problem of the admission of new Members — a problem which was one of the causes of international tension — merit all our admiration. On behalf of my delegation, may I present our sincerest congratulations.

16. In conclusion, let me express the hope that this draft resolution will be adopted unanimously by the Security Council and that the General Assembly will also approve unanimously the admission to the United Nations of that great country, Japan.

17. Mr. LODGE (United States of America): The United States has a high regard for the influence, the culture and the great contribution to civilization of the great Japanese nation. We have long been aware of the contribution to the strengthening of international peace and of the other purposes of the Charter which

12. Il y a un an, jour pour jour, le Conseil de sécurité entama le débat sur l'admission de 18 États qui, de l'avis de l'Assemblée générale, remplissaient les conditions nécessaires pour être admis comme Membres des Nations Unies. Je n'ai pas l'intention de faire ici l'historique de ce débat; d'une part, tous les membres du Conseil le connaissent aussi bien que moi, et, d'autre part, je ne veux aujourd'hui prononcer aucune parole qui puisse troubler l'atmosphère d'entente qui paraît régner.

13. Cependant, je dois rappeler deux faits. En premier lieu, je rappellerai que, lorsque le projet de recommandation en faveur de l'admission du Japon à l'Organisation ne put obtenir le vote favorable de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, j'eus l'occasion de dire combien le Gouvernement et le peuple iraniens regrettaient de voir tenir à l'écart des Nations Unies une puissance asiatique qui, sans aucun doute, réunissait toutes les conditions requises par l'Article 4 de la Charte.

14. Je voudrais, en second lieu, rappeler que, lorsque le représentant de l'Union soviétique émit l'opinion que le Japon pourrait être admis dans notre organisation l'année suivante, c'est-à-dire lors de la onzième session ordinaire de l'Assemblée générale, et lorsque le représentant des États-Unis d'Amérique soumit un projet de résolution dans ce sens, j'eus l'occasion de souligner que, désormais, tous les membres permanents du Conseil de sécurité étaient moralement engagés à appuyer la candidature du Japon lorsque cette candidature viendrait, l'année suivante, devant le Conseil. Je suis très heureux de constater que l'Union soviétique fait honneur à sa promesse et que nous allons pouvoir enfin réparer l'injustice qui avait été commise à l'égard du Japon.

15. Monsieur le Président, le mandat de l'Iran au Conseil de sécurité expire à la fin de ce mois. C'est un privilège pour mon pays et un grand honneur pour son représentant que de pouvoir, à l'expiration de ce mandat, appuyer chaleureusement le projet de résolution que vous venez de déposer au nom de votre délégation, et de voter en faveur de l'admission du Japon. Nul plus que vous n'était qualifié pour prendre cette initiative; les efforts inlassables que vous avez déployés en qualité de Président de la Commission de bons offices, afin de résoudre le problème épineux de l'admission de nouveaux Membres — problème qui était l'une des causes de la tension internationale — méritent toute notre admiration. Au nom de ma délégation, je vous présente nos félicitations les plus sincères.

16. En concluant, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité et que l'Assemblée générale approuvera, également à l'unanimité, l'admission au sein de notre Organisation de ce grand pays qu'est le Japon.

17. M. LODGE (États-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Les États-Unis d'Amérique tiennent en haute estime l'influence et la culture de la grande nation japonaise, ainsi que son apport à la civilisation. Depuis longtemps, nous savons ce que pourrait faire le Japon pour renforcer la paix internationale et réaliser les

Japan could make as a Member of the United Nations. We are sure that the voice of Japan will be a significant addition to the growing participation and responsibility of Asian countries in the United Nations. We also have a great regard and liking for its distinguished representative here, Ambassador Kase.

18. For all these reasons, we have looked forward with keen anticipation and, I might say, impatience to a meeting of the Security Council at which the application of Japan to become a Member of the United Nations would at last receive the unanimous endorsement which it deserves. On four occasions since 1952, the United States, together with the great majority of the Security Council, has voted for and sponsored Japan's membership in the United Nations, and has tried to be of every possible service to the Japanese Government in assisting it to obtain its rightful place. The grave injustice that excluded Japan from the United Nations has long needed correction, and we have tried to leave no stone unturned in this direction. I hope and trust that this meeting this morning is the meeting which we have so long awaited and which will mark Japan's entrance into this Organization.

19. The question before the Council is the application of Japan for membership in the United Nations. It is a question on which, if I am not mistaken, every member of the Security Council has now taken an affirmative stand. Our duty is therefore simple and obvious. Since this question has now been waiting for more than four years, I trust that now we can act upon it immediately and that the General Assembly can ratify the action of the Security Council in the immediate future and welcome Japan as the eightieth Member of the United Nations.

20. Mr. WALKER (Australia): I was very glad when I learned that the delegation of Peru would propose the draft resolution recommending the admission of Japan, a draft resolution which, I believe, expresses the desire of all members of the Council, and certainly of the Australian delegation.

21. The Council will recall that when I took my seat here last January when I had come directly from our Embassy in Japan I mentioned that during my stay in that country I had had many opportunities to learn how deep is the interest of the Japanese people and the Japanese Government in the work of the United Nations. To my expression of the gratification of the Australian Government over the impending admission of Japan, I wish to add my personal satisfaction and also my congratulations to my old friend the distinguished permanent observer of Japan, Ambassador Kase, whose tireless efforts on behalf of his country have gained our admiration.

22. It is the view of the Australian Government that the admission of Japan is an essential step in the

autre out inscrits dans la Charte s'il faisait partie de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que l'admission du Japon aura pour effet d'accroître dans une mesure considérable le rôle sans cesse plus important que jouent les pays d'Asie au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous éprouvons également une grande estime et une grande amitié pour le distingué représentant du Japon auprès de l'Organisation, M. Kase, ambassadeur du Japon.

18. Pour toutes ces raisons, nous attendions avec un vif intérêt et, puis-je le dire, avec impatience — la séance du Conseil de sécurité au cours de laquelle la demande d'admission du Japon recevrait enfin l'approbation unanime qu'elle mérite. A quatre reprises depuis 1952, les États-Unis d'Amérique, d'accord avec la grande majorité des membres du Conseil de sécurité, ont appuyé la demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies et voté en sa faveur. Les États-Unis ont tenté d'apporter toute l'aide possible au Gouvernement japonais afin de lui permettre d'occuper ici la place qui lui revient. Il y a longtemps que l'on aurait dû mettre fin à la grave injustice qui a été commise en excluant le Japon de l'Organisation des Nations Unies, et nous n'avons épargné aucun effort à cette fin. J'espère fermement que la séance de ce matin sera marquée par l'entrée du Japon dans notre Organisation, comme nous l'attendons depuis si longtemps.

19. La question dont le Conseil est saisi aujourd'hui est celle de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit là, si je ne me trompe, d'une question au sujet de laquelle tous les membres du Conseil de sécurité ont pris position dans un sens affirmatif. Dès lors, notre tâche est simple et très claire. Puisque cette question est en suspens depuis plus de quatre ans, je pense que nous pouvons prendre immédiatement une décision et que l'Assemblée générale pourra la ratifier dans le plus proche avenir et accueillir ainsi le Japon, quatre-vingtième Membre de l'Organisation des Nations Unies.

20. M. WALKER (Australie) [traduit de l'anglais] : J'ai été très heureux d'apprendre que la délégation du Pérou allait déposer un projet de résolution recommandant l'admission du Japon, car ce projet traduit, je pense, les sentiments de tous les membres du Conseil. Il traduit certainement ceux de la délégation australienne.

21. Le Conseil se rappellera que, lorsque j'ai occupé pour la première fois le siège de mon pays en janvier dernier, venant directement de l'ambassade d'Australie au Japon, j'ai signalé que, durant mon séjour dans ce pays, j'avais eu à plusieurs reprises l'occasion de constater à quel point était vif l'intérêt porté par le peuple et le Gouvernement japonais au travail de l'Organisation des Nations Unies. Après avoir dit la satisfaction qu'éprouve le Gouvernement australien devant l'entrée imminente du Japon à l'Organisation des Nations Unies, je désire exprimer ma satisfaction personnelle et féliciter aussi mon vieil ami, M. Kase, le distingué observateur permanent du Japon, dont nous admirons les efforts incessants déployés au service de son pays.

22. Le Gouvernement australien est d'avis que l'admission du Japon constitue une décision essentielle

interests of the United Nations and is also necessary in the interests of the maintenance of security in the Far East and the promotion of the economic development of the countries of Asia. We believe that Japan has an extremely important role to play in the United Nations as a leading industrial Power in Asia. Its admission will undoubtedly make the voice of Asia more effective in our councils. Moreover, Japan is a country with an ancient and inestimably rich culture and with a unique experience of the problems arising from the modernization of industry and economic life. We look forward to the most fruitful co-operation of Japan in all the fields of endeavour of the United Nations.

23. I trust that the draft resolution proposed by our President will be unanimously adopted by the Council.

24. In the case of three other new Members recommended for admission this year by a unanimous vote of the Council, a procedure was adopted to ensure rapid action by the plenary meeting of the General Assembly without reference to any committee. I am sure that all my colleagues would agree that such a procedure would again be entirely appropriate in relation to the admission of Japan.

25. Mr. TSIANG (China): The Government and people of China ardently hope that Japan will be admitted to the United Nations. It will, therefore, be a pleasure for me to vote for the draft resolution which has been placed before the Council by the President [S/3754].

26. Japan has all the qualifications for membership in the United Nations. In the long years during which Japan has had to wait for admission not a single member of this Council ever questioned the qualifications of Japan. My delegation once sponsored the application of Japan, and has always voted for Japan's admission.

27. My delegation is convinced that, once admitted, Japan will play an important and admirable role in this world Organization. The new Japan is profoundly devoted to peace and democracy. I have no doubt that Japan will make significant contributions to the advancement of peace and human welfare through the common efforts of the United Nations.

28. We, from China, are particularly happy in supporting Japan's application because the people of China and the people of Japan are kindred peoples—kindred in race and culture. In voting for Japan's admission I am but expressing the affection of the Chinese people for the people of Japan.

29. Mr. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) (*translated from Spanish*): It is my duty, on behalf of the Government and people of Cuba, and a great honour for me, to announce that my delegation will vote, with the greatest satisfaction, in favour of the admission of Japan to membership in the United Nations, in the belief that that country meets all the conditions prescribed by Article 4 of our Charter.

prise dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies. Il estime également qu'elle est nécessaire au maintien de la sécurité en Extrême-Orient, ainsi qu'au développement de l'économie des pays d'Asie. Le Japon, principale puissance industrielle d'Asie, a un rôle extrêmement important à jouer au sein de l'Organisation. L'admission de ce pays aura sans aucun doute pour effet de rendre plus effective encore la participation de l'Asie aux travaux des différents organes de l'Organisation des Nations Unies. En outre, le Japon a une civilisation ancienne et d'une valeur inestimable, ainsi qu'une expérience incomparable des problèmes que pose la modernisation de l'industrie et de l'économie. Nous sommes certains que la coopération du Japon à toutes les activités auxquelles se consacre l'Organisation sera extrêmement fructueuse.

23. J'ai la conviction que le projet de résolution qui a été présenté par le Président sera adopté à l'unanimité par le Conseil.

24. Lorsque le Conseil s'est prononcé cette année, à l'unanimité, en faveur de l'admission de trois autres Membres, une procédure a été adoptée afin de permettre à l'Assemblée générale de prendre rapidement une décision, sans que la question doive être soumise à une commission. Je suis certain que tous mes collègues seront d'accord pour dire qu'il conviendrait d'utiliser, dans le cas du Japon, une procédure semblable.

25. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*] : Le Gouvernement et le peuple chinois espèrent vivement que le Japon sera admis à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi je serai heureux de voter en faveur du projet de résolution qui a été présenté par le Président [S/3754].

26. Le Japon remplit toutes les conditions requises pour faire partie de l'Organisation des Nations Unies. Aucun membre du Conseil de sécurité n'a mis ce fait en doute au cours des longues années durant lesquelles le Japon a dû attendre son admission. La délégation de la Chine a présenté, une fois, la candidature du Japon, et elle a toujours émis un vote favorable sur cette question.

27. Ma délégation est convaincue que, lorsqu'il aura été admis, le Japon jouera un rôle important et digne d'admiration au sein de l'Organisation. Ce pays est profondément dévoué à la cause de la paix et de la démocratie. Je ne doute pas qu'il prendra une part considérable aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et du progrès humain.

28. La Chine est particulièrement heureuse d'appuyer la demande d'admission du Japon parce que le peuple chinois et le peuple japonais sont des peuples apparentés à la fois par la race et la culture. En votant pour l'admission du Japon, je tiens à dire toute la sympathie que le peuple chinois éprouve pour le peuple japonais.

29. M. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) [*traduit de l'espagnol*] : Le Gouvernement et le peuple de Cuba m'ont confié la mission, qui est pour moi un grand honneur, d'annoncer que ma délégation votera sans réserve en faveur de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, car elle considère que ce pays réunit toutes les conditions énoncées à l'Article 4 de la Charte.

30. Modern Japan is a peace-loving and truly democratic nation, which has a great contribution to make to the development of the United Nations.

31. At the same time the Cuban delegation wishes to address its sincerest congratulations to our friend Ambassador Kase, the permanent observer of Japan, who has performed a great diplomatic task and who is now to see his efforts crowned with success.

32. The Cuban delegation will accordingly vote in favour of the draft resolution presented by the Peruvian delegation.

33. Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): On many occasions in the past the Belgian delegation expressed support for Japan's admission to the United Nations. We have always associated ourselves with the moves made to secure its admission. Today, therefore, I repeat that in the opinion of the Belgian delegation, Japan indisputably fulfils all the conditions laid down in the Charter for admission to the United Nations. Japan will certainly make a valuable contribution to our work.

34. We shall accordingly vote in favour of the draft resolution proposed by the Peruvian delegation. We likewise express the hope that it will be approved unanimously and that the Assembly will act promptly to give effect to the Security Council's recommendation.

35. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): Just under a year ago I said in this Council that the misfortune which had befallen Japan, in failing to gain admission during the tenth session of the Assembly, should be redressed as soon as possible. My delegation is confident that the Security Council will today recommend Japan for admission. We look forward to an early completion of the process by the General Assembly.

36. It will give great pleasure to my Government to welcome Japan to membership of the United Nations and to see her take her rightful place in this Organization, to which she will have so much to contribute. It will be a source of personal satisfaction to me to continue on this new basis, the friendly and constructive relationship which I have been privileged to enjoy with the Permanent Representative of Japan, Dr. Kase, whose efforts, now about to be crowned with success, have aroused general admiration.

37. Mr. NINCIC (Yugoslavia): My delegation will be happy to support the proposal to recommend the admission of Japan to the United Nations, and we are glad to note that there appears to be a consensus of opinion in the Council in this regard. It could hardly be otherwise; indeed, the fact that so prominent a member of the family of Asian nations has not so far been among us has created an anomalous — unfortunately, not the only anomalous — situation from which the United Nations has greatly suffered. Japan's admission which, we are confident, will very soon take place in the General Assembly, will, therefore, be an important gain for our Organization.

30. Le Japon moderne est une nation éprise de paix et véritablement démocratique qui ne manquera pas de contribuer dans une large mesure au développement de notre Organisation.

31. En même temps, la délégation de Cuba désire adresser ses félicitations les plus sincères à l'observateur permanent du Japon, notre ami M. Kase, ambassadeur du Japon, qui a déployé une grande activité diplomatique et qui va voir aujourd'hui l'heureux aboutissement de ses démarches.

32. En conséquence, la délégation cubaine votera pour le projet de résolution déposé par la délégation péruvienne.

33. M. VAN LANGENHOVE (Belgique) : A maintes reprises, dans le passé, la délégation belge s'est prononcée en faveur de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous sommes toujours associés aux efforts qui ont été faits en vue de la réaliser. Je répète donc aujourd'hui que, de l'avis de la délégation belge, le Japon remplit incontestablement toutes les conditions requises par la Charte pour être admis dans notre Organisation. Nul doute qu'il apportera à nos travaux une précieuse collaboration.

34. Nous voterons donc en faveur du projet de résolution présenté par la délégation du Pérou. A notre tour, nous exprimons l'espoir qu'il recevra une approbation unanime et que l'Assemblée générale adoptera une procédure expéditive pour donner effet à la recommandation du Conseil de sécurité.

35. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Il y a un peu moins d'un an, j'ai dit en ce Conseil qu'il faudrait porter remède le plus vite possible au malheur que le Japon a subi lorsqu'il n'a pu se faire admettre à l'Organisation des Nations Unies pendant la dixième session de l'Assemblée. Ma délégation est persuadée qu'aujourd'hui le Conseil de sécurité recommandera l'admission du Japon. Nous espérons que l'Assemblée générale pourra donner effet rapidement à la recommandation du Conseil.

36. Mon gouvernement sera très heureux d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies le Japon, qui y prendra la place qui lui revient de droit, et dont la contribution à nos travaux sera sans nul doute considérable. Personnellement, j'aurai plaisir à poursuivre sur ce nouveau plan les relations de fructueuse et amicale collaboration que j'ai entretenues avec le représentant permanent du Japon, M. Kase, dont les efforts — qui seront bientôt couronnés de succès — ont recueilli l'admiration de tous.

37. M. NINCIC (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation sera heureuse d'appuyer la proposition tendant à recommander l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, et nous constatons avec satisfaction que l'unanimité semble s'être faite au Conseil à ce sujet. Il pourrait difficilement en être autrement; en vérité, le fait qu'un membre aussi éminent de la famille des nations asiatiques ne siège pas encore parmi nous a créé une situation anormale — ce n'est malheureusement pas la seule — qui a grandement porté préjudice à l'Organisation. L'admission du Japon — que l'Assemblée générale, j'en suis persuadé, décidera bientôt — constituera donc un gain important pour l'Organisation.



38. I should like to add that Yugoslavia will be particularly glad to welcome the accession to membership of a country with which it maintains the most cordial relations.

39. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Security Council has before it a letter from the Japanese observer to the United Nations [S/3752] confirming Japan's application for admission to the United Nations, and also a draft resolution by Peru [S/3754], recommending that the General Assembly should admit Japan to membership.

40. As you know, at the tenth session of the General Assembly the Soviet Union supported the proposal to admit as Members of the United Nations all the countries which had submitted applications and in regard to which the problem of unification did not arise. Among those countries was Japan, and, on 8 December 1955, the delegation of the Soviet Union voted in favour of the relevant resolution 918 (X), adopted in the General Assembly.

41. With a view to implementing that resolution, the representative of the Soviet Union to the Security Council, on 10 December 1955, introduced a series of draft resolutions [S/3483 to S/3501], one of which was a recommendation that Japan should be admitted to the United Nations. The delay in the admission of Japan was the direct result of a veto by the Chiang Kai-shek representative, who attempted to frustrate the execution of the resolution adopted by the General Assembly on 8 December 1955. At that time the delegation of the Soviet Union stated that it maintained its favourable attitude towards the admission of Japan to membership along with the other countries which had submitted applications.

42. During the discussion of this question by the Security Council in December 1955, a number of representatives, including those of Peru and Iran, while objecting to the simultaneous consideration of the applications of Japan and the Mongolian People's Republic, said that they would be prepared to vote for the admission of both States, if their applications were considered separately. Today the Security Council is in fact considering these applications separately.

43. The delegation of the Soviet Union will vote for the draft resolution introduced by the Peruvian representative, recommending the admission of Japan to membership in the United Nations, and expresses the hope that the other members of the Security Council will vote for the draft resolution recommending the admission of the Mongolian People's Republic, thereby giving effect to the General Assembly resolution of 8 December 1955.

44. Mr. BROUSTRA (France) (*translated from French*): The French delegation will regard it as its duty to vote in favour of the draft resolution proposed by our esteemed President. It will perform this duty with added conviction and eagerness in that Japan is in every respect qualified to join our ranks.

45. I am afraid that history will be very severe upon the United Nations when, with the passage of time and the cooling of tempers, the entire question of

38. Je voudrais ajouter que la Yougoslavie sera particulièrement heureuse de voir admettre comme Membre de l'Organisation un pays avec lequel elle entretient les relations les plus cordiales.

39. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Le Conseil de sécurité est saisi d'une lettre de l'observateur du Japon auprès de l'Organisation [S/3752], qui confirme la demande d'admission du Japon, et d'un projet de résolution du Pérou [S/3754], aux termes duquel le Conseil recommanderait à l'Assemblée générale d'admettre le Japon comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

40. Comme on le sait, à la dixième session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a appuyé la demande d'admission de tous les pays qui avaient fait acte de candidature et pour lesquels il ne se posait aucun problème d'unification — parmi ces pays figurait le Japon —, et, le 8 décembre 1955, la délégation de l'Union soviétique a voté pour la résolution 918 (X), que l'Assemblée générale a adoptée à cet effet.

41. Pour permettre l'application de cette décision, le représentant de l'Union soviétique a déposé au Conseil de sécurité, le 10 décembre 1955, une série de projets de résolutions [S/3483 à S/3501] dont l'un recommandait l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies. Le retard apporté à l'admission du Japon a été le résultat direct du veto de l'agent de Tchang Kai-shek, qui a tenté d'empêcher la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1955. La délégation de l'Union soviétique a indiqué, à l'époque, qu'elle ne modifiait pas son attitude favorable à l'admission du Japon de même qu'à celle des autres pays candidats.

42. Lorsque le Conseil de sécurité a discuté cette question en décembre 1955, plusieurs membres du Conseil, dont le représentant du Pérou et celui de l'Iran, tout en s'élevant contre l'examen simultané des demandes d'admission du Japon et de la République populaire de Mongolie, se sont déclarés prêts à voter pour l'admission de ces deux États si leurs candidatures étaient examinées séparément. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité examine séparément ces demandes d'admission.

43. La délégation de l'Union soviétique votera pour le projet de résolution du Pérou qui recommande l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies. Elle exprime l'espoir que les autres membres du Conseil de sécurité voteront pour le projet de résolution recommandant l'admission de la République populaire de Mongolie, et qu'ils appliqueront ainsi la décision de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1955.

44. M. BROUSTRA (France) : La délégation française se fera un devoir de voter le projet de résolution présenté par notre estimé Président. Elle accomplira ce devoir avec d'autant plus de conviction et d'empressement que le Japon mérite à tous égards de siéger parmi nous.

45. Je crains fort que l'histoire ne soit sévère pour notre organisation, le jour où le recul du temps et l'apaisement des passions illustreront sous son vrai

the admission of new Members is revealed in its true light. For many years this problem has been the subject of endless and fruitless discussions. Instead of calmly and objectively assessing, as the Charter prescribes, each State's capacity to become a Member of the United Nations, we yielded to consideration on which I have no desire to dwell. It was most regrettable that countries such as Italy should have had to wait so long at the gate of the Organization before it was opened to them. We often felt a bitterness which we could ill conceal.

46. Today, we are examining the case of Japan. We have every reason to congratulate ourselves upon the statement which the representative of the Soviet Union has just made. We therefore welcome Japan today with the greatest satisfaction. We know that it has repudiated the errors of its past, with which it has broken forever. We know that it is eminently peaceful and that its dearest wish is to live in peace with all countries.

47. I am less fortunate than the representative of Australia in that I have never been to Japan, and I regret this a great deal. Japan is today bending all its efforts to develop technical and social progress at home and is consequently fighting vigorously to improve the country's well-being and standard of living. It is a country of a fine and ancient civilization which we admire, and its present aspirations command respect. When a nation is conscious of the dignity of the human person, we can give it our confidence ungrudgingly. An American writer has said that if you want to feel a nation's pulse, you must turn to its art, because that is an infallible symptom of a nation's soul. I cannot put better what we in France think of Japan, with which my country has the closest relations at every level, relations which have had fortunate and beneficial results for both parties. Therefore, I repeat, my country will be particularly glad to vote in favour of the admission of Japan to the United Nations.

48. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): The Security Council will proceed to vote on the draft resolution [S/3754] submitted by the delegation of Peru.

*A vote was taken by show of hands.*

*The draft resolution was adopted unanimously.*

**Admission of new Members: letter dated 7 December 1956 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council relating to the application of the Mongolian People's Republic for admission to membership in the United Nations (S/3755)**

49. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The delegation of the Soviet Union considers it necessary to draw attention to the application by the Mongolian People's Republic for admission to membership in the United Nations, which is now before the Security Council.

50. As we all know, this application was first submitted over ten years ago; but the attitude of a number

jour toute la question de l'admission des nouveaux Membres. Ce problème a fait pendant de longues années l'objet de discussions sans fin et sans résultat. Au lieu d'apprécier, comme le veut la Charte, d'une façon objective et sereine, la capacité de chaque Etat à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous avons cédé à des préoccupations sur lesquelles je ne veux pas m'étendre. Il a été infiniment regrettable que des pays comme l'Italie aient dû attendre si longtemps devant les portes de l'Organisation avant que celles-ci ne s'ouvrent devant eux. Bien des fois, nous avons ressenti une amertume qu'il nous a été difficile de dissimuler.

46. Aujourd'hui, c'est le cas du Japon que nous examinons. Nous pouvons hautement nous féliciter de la déclaration que vient de faire le représentant de l'Union soviétique. Nous accueillons donc aujourd'hui le Japon avec la plus grande satisfaction. Nous n'ignorons pas qu'il a répudié les erreurs d'un passé avec lequel il a rompu définitivement. Nous savons qu'il est éminemment pacifique et que son plus cher désir est de vivre en paix avec toutes les nations.

47. Moins heureux que le représentant de l'Australie, je n'ai jamais été au Japon et je le regrette infiniment. Ce pays s'applique à développer chez lui le progrès technique et social et, par conséquent, lutte vigoureusement pour l'amélioration de son bien-être et de son niveau de vie. Le Japon est un pays de haute et ancienne civilisation qui fait notre admiration et dont les aspirations actuelles commandent l'estime. Quand une nation a conscience de la dignité de la personne humaine, nous pouvons sans la marchander lui accorder notre confiance. Un écrivain américain a dit : « Lorsqu'on veut prendre le pouls d'une nation, il faut se tourner vers son art, car c'est lui qui donne l'index infallible de l'âme d'une nation. » Je ne pourrais pas mieux dire ce que nous pensons en France du Japon, avec qui mon pays entretient sur tous les plans des relations très étroites qui ont, pour lui et pour nous, des résultats heureux et bienfaisants. Aussi, je le répète, mon pays sera particulièrement heureux de voter pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

48. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution présenté par la délégation du Pérou [S/3754].

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

**Admission de nouveaux Membres : lettre, en date du 7 décembre 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et relative à la demande d'admission de la République populaire de Mongolie à l'Organisation des Nations Unies (S/3755)**

49. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La délégation de l'Union soviétique croit devoir appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies dont la République populaire de Mongolie a saisi le Conseil.

50. Comme chacun sait, cette demande d'admission a été présentée pour la première fois il y a plus de

of States, which followed a policy of favouritism towards certain countries and of discrimination towards others, prevented us from taking a decision on the admission to the United Nations of a number of States, including the Mongolian People's Republic.

51. At the last session of the General Assembly we witnessed a general recognition of the principle of universality in the United Nations. The representatives who spoke at that time emphatically stated that they favoured the admission of all those countries which had submitted applications and in regard to which no problem of unification arose, and these included the Mongolian People's Republic.

52. On 8 December 1955 the General Assembly adopted a relevant resolution [918 (X)] by an overwhelming majority. But in the Security Council there were certain States which refused to take into account the opinion of the great majority of the General Assembly and they relied on the veto of the Chiang Kai-shek representative to prevent the implementation, in the Security Council, of the General Assembly resolution to which I have referred. (It is appropriate to recall that in the Security Council on that occasion eight members voted in favour of admitting the Mongolian People's Republic.) It was only owing to the efforts of the Soviet Union that the attempt to frustrate the Assembly's wishes was unsuccessful, and sixteen countries were nevertheless admitted at that time to our Organization.

53. We should like to note with satisfaction that during the past year three further new Members have been admitted to the United Nations, namely, Sudan, Morocco and Tunisia — all of them young States which only recently achieved their independence and sovereignty. These States were admitted unanimously both by the Security Council and by the General Assembly, and nobody made a count of the number of States which had established diplomatic relations with them. The Soviet delegation considers such an approach to the question of the admission of new Members to be correct and in line with the principle of universality of the United Nations. I am confident that in future the question of the admission of new Members will be dealt with in an equally favourable atmosphere.

54. This is the spirit in which we should approach the question of admitting to the United Nations the Mongolian People's Republic, which made its first application as long ago as 1946 and repeated it in 1948 and 1956.

55. On 13 September of this year Mr. Tsendenbal, Chairman of the Council of Ministers of the Mongolian People's Republic, addressed another telegram to the Secretary-General of the United Nations, in which it is stated, *inter alia*:

"As is well known, the Government of the Mongolian People's Republic fully supporting the United Nations aims and principles and attaching exceedingly great importance to this international organization for ensuring universal peace and security of nations as well as for friendly co-operation between nations,

10 ans, mais l'attitude de plusieurs Etats qui suivent une politique de favoritisme à l'égard de certains pays et une politique de discrimination à l'égard d'autres pays a empêché de résoudre l'admission à l'Organisation de toute une série d'Etats, parmi lesquels figure la République populaire de Mongolie.

51. A la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons vu comment le principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies a obtenu la plus large audience. Les représentants qui ont pris alors la parole se sont prononcés résolument pour l'admission de tous les Etats qui avaient fait acte de candidature et qui ne posaient aucun problème d'unification, ce qui comprenait la République populaire de Mongolie.

52. Le 8 décembre 1955, l'Assemblée générale a adopté, à une majorité écrasante, une résolution à cet effet [résolution 918 (X)]. Au Conseil de sécurité, toutefois, certains membres n'ont pas voulu tenir compte de l'opinion de l'écrasante majorité de l'Assemblée générale et, au moyen du veto de l'agent de Tchang Kai-shek, ils ont tenté d'empêcher l'application, au Conseil de sécurité, de cette résolution de l'Assemblée générale. (Il convient de rappeler qu'à cette époque, l'admission de la République populaire de Mongolie a obtenu huit voix au Conseil de sécurité.) C'est seulement grâce aux efforts de l'Union soviétique que cette tentative a échoué et que 16 Etats ont néanmoins pu entrer à notre organisation.

53. Nous relevons avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée, l'Organisation a accueilli trois autres nouveaux Membres, le Soudan, le Maroc et la Tunisie ; ce sont trois jeunes Etats qui viennent seulement de proclamer leur indépendance et leur souveraineté. Ces Etats ont été admis à l'unanimité comme Membres de l'Organisation des Nations Unies, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, et personne n'a songé à faire le compte des Etats qui avaient établi avec eux des relations diplomatiques. La délégation soviétique estime que cette façon d'envisager l'admission de nouveaux membres est correcte et conforme au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi d'exprimer la conviction qu'à l'avenir également la question de l'admission de nouveaux Membres sera résolue dans les mêmes circonstances favorables.

54. Ceci doit s'appliquer avant tout à la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies que la République populaire de Mongolie a présentée dès 1946 et qu'elle a renouvelée en 1948 et 1956.

55. Le 13 septembre dernier, le Président du Conseil des ministres de la République populaire de Mongolie, M. Tsendenbal, a adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un nouveau télégramme où il est dit notamment :

"...Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie approuve entièrement les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et il attache une importance extrême à l'action de cette organisation internationale en faveur du maintien de la paix générale et de la sécurité des peuples ainsi

immediately after the foundation of the United Nations, as early as in 1946, applied among the first applicants for the admittance of the Mongolian People's Republic into the United Nations. Since then, our Government has been repeatedly renewing its application.

"However, as result of the opposition and the policy of discrimination of certain circles in some countries the Mongolian People's Republic is still outside the United Nations.

...

"The Government of the Mongolian People's Republic which firmly believes in the just and lawful right renews herewith its application for United Nations membership."

56. The Mongolian nation is, of course, one of the oldest in the world, with a history of State organization going far back into the past. Through the successful popular revolution of 1921, the Mongolian people succeeded in resuscitating the popular democratic State of Mongolia. From the very beginning of its existence the new State began to reorganize the social and political life of the country on a democratic basis, to develop its national economy and culture and to consolidate its economic and political independence. Within a short time decisive measures were taken to overcome the country's exceedingly backward economic state. National industries were created, agriculture was reorganized and a cultural revolution was effected.

57. From the moment when its independence was declared, the Mongolian People's Republic has consistently pursued a policy of peace and co-operation with all countries on a basis of equality and mutual benefit.

58. Before the Second World War, Mongolia already had direct trade relations with China, Germany and the Soviet Union, while Mongolian students were sent to France, Germany and other European countries.

59. During the Second World War the Mongolian People's Republic used all its available resources and armed forces to assist the Allies in their fight against Nazi Germany and the Japanese war clique. Thus the Mongolian People's Republic took an active part in the common struggle of the United Nations.

60. After the War the Mongolian People's Republic steadily widened its international relations and co-operation, and at the present time it has diplomatic relations with many countries, among them such major Powers as the People's Republic of China, India and the Soviet Union, and also with Poland, Czechoslovakia, Burma and other States of Asia and Europe.

61. The Mongolian People's Republic maintains normal diplomatic relations with States whose combined population comprises more than half of all mankind. By no means all the Members of this Organization can boast of having diplomatic relations with countries

que de la coopération amicale entre les nations ; c'est pourquoi, dès l'année 1946, peu après la création de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la République populaire de Mongolie a, l'un des premiers, présenté une demande d'admission à l'Organisation. Depuis lors, notre gouvernement a renouvelé sa demande à plusieurs reprises.

« Cependant, à la suite de l'opposition et de la politique de discrimination de certains milieux de plusieurs pays, la République populaire de Mongolie se trouve toujours en dehors de l'Organisation des Nations Unies.

...

« Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie, fermement convaincu de son bon droit et de la légitimité de sa requête, renouvelle par les présentes sa demande d'admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. »

56. Tout le monde sait que la nation mongole est l'une des plus anciennes du monde et que l'histoire de l'Etat mongol remonte à bien des siècles. Après la victoire de la révolution populaire en 1921, le peuple mongol a fait renaître un Etat mongol populaire et démocratique. Dès le début de son existence, le nouvel Etat a entrepris de réformer la vie sociale et politique du pays sur des bases démocratiques, de développer l'économie et la culture nationale, de renforcer son indépendance économique et politique. En quelques années, il a pris des mesures décisives pour rattraper le retard considérable de son économie. Il s'est donné une industrie nationale, il a réorganisé l'agriculture, il a opéré une révolution culturelle.

57. Depuis le jour où elle a proclamé son indépendance, la République populaire de Mongolie mène une politique de paix et de coopération internationale avec tous les pays, sur la base de l'égalité des droits et du profit mutuel.

58. Dès avant la deuxième guerre mondiale, la Mongolie entretenait des relations commerciales directes avec la Chine, l'Allemagne, l'Union soviétique, et elle envoyait des étudiants mongols en France, en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe.

59. Au cours de la deuxième guerre mondiale, la République populaire de Mongolie, par ses ressources économiques et aussi ses forces armées, a apporté une contribution importante à la lutte des Alliés contre l'Allemagne nazie et le Japon militariste. La République populaire de Mongolie a pris ainsi une part active à la lutte commune des Nations Unies.

60. Pendant la période de l'après-guerre, la République populaire de Mongolie a résolument étendu ses relations internationales et sa coopération avec d'autres Etats. A l'heure actuelle, elle a des relations diplomatiques avec de nombreux pays, parmi lesquels figurent de grandes puissances telles que la République populaire de Chine, l'Inde et l'Union soviétique, et aussi la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Birmanie et d'autres pays d'Asie et d'Europe.

61. La République populaire de Mongolie entretient des relations diplomatiques normales avec des Etats qui groupent plus de la moitié de la population du globe. Tous les Membres de notre organisation ne peuvent pas, tant s'en faut, se vanter d'avoir des relations diploma-

whose total populations amount to more than half the human race.

62. Every year the Mongolian People's Republic expands its economic and cultural relations with other countries. It plays an active part in international economic conferences and trade fairs. This year public figures from such countries as the United Kingdom, France, the United States, Australia, Sweden, Finland, Norway, Austria, Japan and many others visited the Mongolian People's Republic. These people are of different political and religious convictions, but having seen for themselves what the Mongolian People's Republic is really like, they could not but protest against the fact that this country has not yet been admitted to the United Nations.

63. In their turn, public figures from the Mongolian People's Republic have visited many European and Asian countries. Many Mongolian public and cultural organizations are members of corresponding international organizations. Representatives of the Mongolian people have taken part in many international congresses and conferences having as their object the lessening of international tension.

64. On 27 February 1951 the Praesidium of the Great National Hural of the Mongolian People's Republic adopted an Act for the protection of peace, under which any person spreading war propaganda in any form whatsoever can be prosecuted as having committed a socially dangerous crime.

65. The Mongolian People's Republic appears on the international scene as a sovereign, democratic, peace-loving State, striving consistently for friendship and business-like co-operation between all peoples.

66. This is a fact which none can deny. Nevertheless, the representatives of some countries, including the United States of America, have objected and are continuing to object to the admission of the Mongolian People's Republic to the United Nations.

67. It is typical that the present position of the United States on this question is in contradiction to its original position. It will be remembered that in 1946, Mr. Johnson, the United States representative, suggested that the Security Council should recommend to the General Assembly the admission of the eight States whose applications were then being considered, including the Mongolian People's Republic [54th meeting]. At that time he declared emphatically that the Mongolian People's Republic was a State in the international meaning of the word, having administrative powers and the practical means of discharging the obligations imposed by the Charter.

68. The realities of the situation must be taken into account, and now that almost all the States in the world are represented in the United Nations, it is altogether intolerable that there should be any display of the old discrimination policy. Where the Mongolian People's Republic is concerned, there is another aspect of this policy which cannot but cause surprise.

69. On 9 October 1956 the Government of the Mongolian People's Republic addressed a letter to the

tiques avec des pays réunissant la moitié de l'humanité.

62. D'année en année, la République populaire de Mongolie développe avec les autres pays ses relations économiques et culturelles. Elle prend une part active aux conférences économiques internationales et aux foires internationales. Cette année, elle a reçu la visite de représentants de l'opinion publique de pays tels que le Royaume-Uni, la France, les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Autriche, le Japon et beaucoup d'autres. Ces personnes ont des convictions politiques et religieuses différentes, mais, après avoir vu ce qu'est réellement la République populaire de Mongolie, ils n'ont pu s'empêcher de protester contre le fait que ce pays ne soit pas encore admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

63. De leur côté, des hommes publics de la République populaire de Mongolie ont visité de nombreux pays d'Europe et d'Asie. Beaucoup d'organisations sociales et culturelles de la Mongolie sont affiliées aux organisations internationales correspondantes. Des représentants du peuple mongol ont pris part à plusieurs conférences et congrès internationaux qui avaient pour but de réduire la tension internationale.

64. Le 27 février 1951, le Présidium du Grand Khoural national de la République populaire de Mongolie a adopté une loi de défense de la paix, en vertu de laquelle quiconque mène une propagande de guerre, sous quelque forme que ce soit, est passible des peines qui frappent les crimes dangereux pour la société.

65. La République populaire de Mongolie joue son rôle dans l'arène internationale comme un Etat souverain, démocratique et pacifique qui lutte sans relâche pour l'amitié et la coopération active entre tous les peuples.

66. C'est là un fait que nul ne peut réfuter. Pourtant, les représentants de certains pays, au nombre desquels se trouvent les Etats-Unis d'Amérique, se sont opposés et s'opposent toujours à l'admission de la République populaire de Mongolie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

67. Il est caractéristique que l'attitude actuelle des Etats-Unis, dans cette question, soit en contradiction avec la position qu'ils avaient prise à l'origine. En 1946, comme on le sait, le représentant des Etats-Unis, M. Johnson, proposait au Conseil de sécurité de recommander à l'Assemblée générale l'admission de l'ensemble des huit Etats dont les demandes étaient alors examinées et au nombre desquels figurait la République populaire de Mongolie [54<sup>e</sup> séance]. Il déclarait alors, de façon très nette, que la République populaire de Mongolie était un Etat au sens international du mot, ayant l'autorité administrative et les moyens nécessaires pour remplir les obligations prévues par la Charte.

68. Il importe de tenir compte des réalités ; à l'heure actuelle, quand presque tous les Etats du monde sont représentés dans notre organisation, toute manifestation d'une politique de discrimination devient particulièrement intolérable. Un nouvel exemple de cette politique de discrimination à l'égard de la République populaire de Mongolie a donc de quoi surprendre.

69. Le 9 octobre 1956, le Gouvernement de la République populaire de Mongolie a adressé au Secrétaire

Secretary-General of the United Nations, requesting his assistance in establishing the office of a permanent observer of the Mongolian People's Republic to the United Nations. This would undoubtedly have helped the Mongolian People's Republic to broaden its international relations and, at the same time, would have enabled the world community to become better acquainted with the life of the Mongolian people. As we know, a number of countries, among them Japan, the Federal Republic of Germany and others, have permanent observers to the United Nations. However, the Secretary-General refused to take any action with regard to establishing the office of a permanent observer of the Mongolian People's Republic to the United Nations.

70. This refusal appears all the more suspect since it was justified by a statement to the effect that any such action might prejudice the general attitude of States Members of the United Nations towards the Government which made the request. How can there be any question of "prejudging", when a year ago, on 8 December 1955, the General Assembly voted by an overwhelming majority in favour of admitting the Mongolian People's Republic to membership in the United Nations, as one of the eighteen States whose applications were being considered?

71. The refusal to admit a permanent observer to the United Nations and to allow observers to attend meetings of the United Nations organs which discussed the application by the Government of the Mongolian People's Republic at the eleventh session of the Assembly constitutes, in our view, yet another violation of that republic's legitimate rights.

72. There is no valid argument against the admission of the Mongolian People's Republic to the United Nations.

73. This State fulfils all the conditions required by the Charter on the admission of new Members. "The Mongolian People's Republic accepts all the obligations arising from the United Nations Charter and it shall subsequently fulfil them" — it is stated in the telegram from the Mongolian People's Republic dated 13 September 1956.

74. I turn now to the assertion that the international relations of the Mongolian People's Republic are insufficiently developed — an assertion sometimes made by opponents of the admission of that State to the United Nations. Apart from the fact that the assertion is incorrect, let us remember that under Article 1 of the Charter, one of the purposes of the United Nations is to develop friendly relations among nations based on respect for the principle of equal rights and self-determination of peoples, and also to achieve international co-operation in solving international problems of an economic, social, cultural or humanitarian character. Where can a State broaden and develop its international relations better than in the United Nations, which according to the Charter is "to be a centre for harmonizing the actions of nations in the attainment of these common ends"? And is it not a mockery of common sense, to say the least, to deny to a State membership in the United Nations

général de l'Organisation des Nations Unies une lettre qui le priait de prêter son concours en vue de l'institution d'un poste d'observateur permanent de la République populaire de Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cette mesure faciliterait, sans aucun doute, le développement des relations internationales de la République populaire de Mongolie, tout en aidant à faire connaître au monde la vie du peuple mongol. On sait que plusieurs pays, dont le Japon, la République fédérale d'Allemagne et d'autres, ont des observateurs permanents auprès de l'Organisation. Or, le Secrétaire général a refusé de prendre une mesure quelconque en vue de l'installation d'un observateur permanent de la République populaire de Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

70. Ce refus paraît d'autant moins justifié qu'il est motivé par l'affirmation qu'une mesure de ce genre risquerait d'anticiper sur l'attitude commune des Membres des Nations Unies envers le gouvernement requérant. On se demande en quoi il peut y avoir « anticipation », puisque l'Assemblée générale, il y a un an, le 8 décembre 1955, s'est prononcée à une majorité écrasante pour l'admission de la République populaire de Mongolie, comprise parmi les 18 États dont les demandes d'admission étaient en suspens.

71. A notre avis, le refus d'admettre un observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies et le refus d'admettre des observateurs pendant la onzième session, lors de la discussion de la candidature de la République populaire de Mongolie par les organes compétents de l'Organisation, constituent une nouvelle infraction aux droits légitimes de la République populaire de Mongolie.

72. Il n'y a pas un seul argument contre l'admission de la République populaire de Mongolie à l'Organisation des Nations Unies.

73. Cet État satisfait à toutes les conditions posées par la Charte pour l'admission de nouveaux Membres. « La République populaire de Mongolie accepte toutes les obligations de la Charte des Nations Unies et elle les remplira scrupuleusement », voilà ce que déclare, une fois de plus, le télégramme du Gouvernement de la République populaire de Mongolie en date du 13 septembre 1956.

74. Quant à l'affirmation selon laquelle les relations internationales de la République populaire de Mongolie ne seraient pas assez développées — au dire de certains adversaires de l'admission de la République populaire de Mongolie à l'Organisation — outre qu'elle est contraire aux faits, il faut rappeler que, aux termes de l'Article premier de la Charte, l'Organisation des Nations Unies a pour but de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ainsi que de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire. Où donc un État peut-il étendre et développer ses relations internationales, si ce n'est au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui, selon la Charte, doit « être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes »? Et n'est-ce pas, pour le moins, une insulte au bon sens que

and other international organizations for more than ten years and then to blame that State for having insufficiently developed its international relations?

75. Obviously it is neither the remote geographical position of the Mongolian People's Republic nor its relatively small population which account for the attitude adopted by some States. The real reason is, apparently, that in the Mongolian People's Republic all power is concentrated in the hands of the workers, who unreservedly trust and support their Government and that this does not please certain circles in the United States.

76. It is no accident that the United States representative, speaking before the Security Council in 1949 against the admission to the United Nations both of the Mongolian People's Republic and of other People's Democracies, emphasized that "the United States would be very pleased to support the admission of these applicants, if they were to change their policies." [429th meeting] What is this but another instance of the old policy of intervention in the domestic affairs of sovereign States and an attempt to subjugate their will?

77. The time has come to put an end to this policy of intervention and discrimination with regard to sovereign States whose social, economic and political systems do not coincide with the desires and interests of certain other States.

78. It is the duty of the Security Council, in full accord with the spirit and the letter of the Charter, to take action to implement the General Assembly resolution 918 (X), which expressed the will of the overwhelming majority of the States represented in the United Nations.

79. The delegation of the Soviet Union hopes that the Security Council will do its duty and remedy the injustice which is being done to the Mongolian People's Republic, by deciding to recommend to the General Assembly that the Mongolian People's Republic should be admitted to membership in the United Nations.

80. The SECRETARY-GENERAL: I should like to say just one word about the question of observers at the United Nations.

81. The representative of the Soviet Union referred to a request from the Government of Outer Mongolia to the Secretary-General that I should arrange for facilities for an observer at the United Nations. The observer arrangement here has no legal basis, nor does admittance of an observer have any legal consequences, for example, under the Headquarters Agreement. It is purely a question of protocol and it has to be resolved at the discretion of the Secretary-General. However, as a matter of course, I have established certain rules, which may be found satisfactory or unsatisfactory, but which I do not think it would be useful to discuss here and now. All I want to say is that these rules have been applied also in this case objectively and impartially.

d'interdire pendant plus de 10 ans à un État l'accès à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales, pour lui reprocher ensuite de ne pas développer suffisamment ses relations internationales ?

75. Il est évident que ce n'est pas l'éloignement géographique de la République populaire de Mongolie ni le chiffre relativement faible de sa population qui expliquent l'attitude de ces pays. La véritable raison c'est que, dans la République populaire de Mongolie, tout le pouvoir appartient sans partage aux travailleurs, qui donnent tout leur appui et toute leur confiance à leur État ; c'est évidemment cela qui ne plaît pas à certains milieux des États-Unis d'Amérique.

76. Ce n'est pas un hasard si le représentant des États-Unis, s'élevant au Conseil de sécurité en 1949 contre l'admission de la République populaire de Mongolie, ainsi que d'autres pays de démocratie populaire, a affirmé en même temps que « si ces États voulaient bien modifier leur politique..., les États-Unis seraient très heureux d'appuyer leur candidature ». [429<sup>e</sup> séance.] N'est-ce pas là une nouvelle manifestation de cette même politique qui tente d'intervenir dans les affaires intérieures d'États souverains et de leur imposer la volonté de l'étranger ?

77. Il est indispensable de mettre fin à une telle politique d'intervention et de discrimination à l'égard d'États souverains dont le régime social, économique et politique n'est pas conforme aux désirs ou aux intérêts de telle ou telle puissance.

78. Le Conseil de sécurité est tenu, en vertu de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, de prendre des mesures pour donner effet à la résolution 918 (X) de l'Assemblée générale, laquelle a exprimé la volonté de l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

79. La délégation de l'Union soviétique exprime l'espoir que le Conseil de sécurité fera son devoir et mettra fin à l'injustice commise à l'égard de la République populaire de Mongolie, en prenant la décision de recommander à l'Assemblée générale d'admettre la République populaire de Mongolie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

80. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais dire un mot seulement de la question des observateurs à l'Organisation des Nations Unies.

81. Le représentant de l'Union soviétique a mentionné une demande que le Gouvernement de la Mongolie extérieure a adressée au Secrétaire général afin que celui-ci prenne des dispositions pour admettre à l'Organisation des Nations Unies un observateur de ce gouvernement. Le système des observateurs auprès de l'Organisation n'a aucune base juridique, et l'admission d'un observateur n'entraîne aucune conséquence juridique en ce qui concerne, par exemple, l'Accord relatif au Siège. Il s'agit d'une question purement protocolaire dont la solution doit être laissée à la discrétion du Secrétaire général. Cependant, j'ai naturellement établi certaines règles, que l'on peut trouver satisfaisantes ou non, mais qu'il serait inutile, à mon avis, d'examiner ici et maintenant. Tout ce que je désire déclarer, c'est que dans le cas présent également ces règles ont été appliquées avec objectivité et impartialité.

82. Mr. NINCIC (Yugoslavia): My delegation hopes that the Security Council will now decide to recommend the admission of the Mongolia People's Republic to the United Nations. By so doing it would be completing the action which it had begun a year ago at the request of an overwhelming majority of the General Assembly, but which it was not able to bring to a conclusion at the time for reasons which I need not enter into here.

83. The Mongolian People's Republic, it will be remembered, has the somewhat melancholy distinction of being one of the very first applicants whose entry into our organization was thwarted by that complex and deplorable interplay of political considerations which finally placed what should have been a more or less routine matter on the list of hardy perennials. The admission of the Mongolian People's Republic is, therefore, long overdue in our opinion. Nor have we, for our part, ever found convincing the arguments that have been advanced at various times against that country's admission. They were, it would seem, part of the general line of thinking which has been so largely responsible for the impasse that had been reached on the question of admission of new Members.

84. It should be remembered in this connexion, I think, that the independence of the Mongolian People's Republic was recognized at a very early date by a number of countries, including its immediate neighbours, and that it has established diplomatic relations with a number of States, of which, I may add, Yugoslavia is one.

85. My delegation, therefore, will support the proposal of the delegation of the Soviet Union to recommend the admission of the Mongolian People's Republic to the United Nations, for which it is, in our opinion, fully qualified.

86. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): The Security Council will proceed to vote on the draft resolution [S/3755] submitted by the Union of Soviet Socialist Republics.

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

*Against:* China, Cuba.

*Abstaining:* Australia, Belgium, France, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*The result of the vote was 4 in favour, 2 against, with 5 abstentions. The draft resolution was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of seven members.*

87. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Some delegations have requested permission to explain their votes. In view of the time I shall take the liberty of suggesting to the Security Council that we should dispense with consecutive interpretation, without prejudice to our future proceedings.

88. If there is no objection to this suggestion I shall consider it agreed.

*It was so agreed.*

82. M. NINCIC (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation espère que le Conseil de sécurité va décider de recommander l'admission de la République populaire de Mongolie à l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, il achèverait la tâche qu'il a commencée il y a un an à la demande de l'écrasante majorité des membres de l'Assemblée générale, mais qu'il n'a pas pu mener entièrement à bien à cette époque pour des raisons qu'il n'est pas besoin d'évoquer ici.

83. On se rappellera que la République populaire de Mongolie a le triste honneur d'être l'un des premiers États candidats à qui l'admission à notre organisation a été refusée par l'effet d'un jeu complexe et déplorable de considérations politiques, qui ont finalement placé sur la liste des problèmes jamais résolus une question qui aurait dû être réglée sans grande difficulté. A notre avis, par conséquent, l'admission de la République populaire de Mongolie aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Pour notre part, nous n'avons jamais trouvé convaincants les arguments qui ont été avancés à diverses reprises contre l'admission de ce pays. Ces arguments se rattachaient, semble-t-il, à une certaine façon de penser qui est l'une des principales causes de l'impasse à laquelle la question de l'admission des nouveaux Membres était parvenue.

84. Je pense qu'il convient de rappeler à ce sujet que l'indépendance de la République populaire de Mongolie a été reconnue très rapidement par un certain nombre de pays, notamment par ses voisins immédiats, et que cette République a établi des relations diplomatiques avec un certain nombre d'autres États, parmi lesquels je citerai la Yougoslavie.

85. Ma délégation appuiera donc la proposition de la délégation de l'Union soviétique tendant à recommander l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire de Mongolie, qui, à notre avis, remplit toutes les conditions requises.

86. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution présenté par l'URSS [S/3755].

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Volent pour :* Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

*Volent contre :* Chine, Cuba.

*S'abstiennent :* Australie, Belgique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

*Il y a 4 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions. N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de sept membres, le projet de résolution n'est pas adopté.*

87. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Certaines délégations ont demandé la parole pour des explications de vote. Vu l'heure tardive, je me permettrai de proposer au Conseil de sécurité de renoncer à l'interprétation consécutive, sans que cela constitue un précédent.

88. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai cette proposition comme acceptée.

*Il en est ainsi décidé.*



89. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I should like to explain my abstention on the vote which the Council has just taken.

90. Members of this Council will recall that on 13 December last year my delegation voted in favour of Outer Mongolia, but on a later occasion abstained on another resolution relating to Outer Mongolia's admission. There was, however, no inconsistency here. When we voted for Outer Mongolia on 13 December 1955, we were considering eighteen applicants for admission to the United Nations. We were then prepared to give certain applicants, about whose qualifications we had serious doubts, the benefit of the doubt. This we were prepared to do in the interests of achieving the widest membership of the United Nations and in deference to the wishes of the General Assembly that the deadlock on the question of new Members should be broken. Our hopes, to our regret, were not then fully realized, though I am confident that the great wrong that was then done to Japan will shortly be redressed by completion in the General Assembly of the action we have taken in the Council today.

91. After the Soviet vote against Japan last year we resolutely refused to go along with the illegal Soviet Union proposal to link Japan's admission to that of Outer Mongolia. My delegation had never disguised the fact that we had little enthusiasm for the candidature of Outer Mongolia. When, therefore, we were confronted last year with the Soviet Union proposal that Outer Mongolia should be admitted at the eleventh session — that is, the current session of the General Assembly — my delegation abstained since we were not prepared at that time to commit ourselves to support Outer Mongolia's application at some future date.

92. I think that events of the last twelve months have amply justified this caution on our part. Our vote last year in favour of the admission of Hungary, Bulgaria, Romania and Albania was an act of faith, in the interests of achieving the widest membership of the United Nations and in deference to the wishes of the General Assembly at a time when eighteen applicants were being considered together. But what has happened since then in Hungary has inevitably raised fresh doubts, not only as regards the independence of those countries which lie within the orbit of the Soviet Union, but also as to whether they do in fact possess that freedom of action which can enable them freely to carry out the obligations of the Charter. Naturally, all of this affects our assessment of the position of Outer Mongolia, a country which has been visited by few unbiased observers; and this year, therefore, in deciding whether or not to vote for her admission to the United Nations, we no longer felt able to give her the benefit of whatever doubt remains.

89. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais expliquer les raisons pour lesquelles je me suis abstenu dans le vote qui vient d'avoir lieu.

90. Les membres du Conseil se rappelleront que, le 13 décembre de l'année dernière, ma délégation a voté en faveur de l'admission de la Mongolie extérieure, mais qu'à une date ultérieure elle s'est abstenue dans le vote sur un autre projet de résolution portant sur la même question. Ces deux votes n'étaient, cependant, nullement contradictoires. Lorsque, le 13 décembre 1955, nous nous sommes prononcés pour l'admission de la Mongolie extérieure, le Conseil examinait la candidature de 18 États à l'Organisation des Nations Unies. A cette époque, nous étions disposés à donner le bénéfice du doute à certains candidats, dont les qualifications nous paraissaient contestables. Nous avons adopté cette position afin de favoriser l'admission du plus grand nombre possible de pays aux Nations Unies, conformément aux vœux exprimés par l'Assemblée générale, qui désirait voir cesser l'impasse dans laquelle on se trouvait sur la question des nouveaux Membres. A notre regret, nos espoirs ne se sont pas alors entièrement réalisés, mais je suis persuadé que le tort considérable qui a été fait alors au Japon sera réparé sous peu et que l'Assemblée générale adoptera la recommandation votée aujourd'hui par le Conseil.

91. Après le vote de l'Union soviétique contre l'admission du Japon, l'année dernière, nous nous sommes fermement refusé à accepter la proposition illégale de l'Union soviétique qui tendait à lier l'admission du Japon à celle de la Mongolie extérieure. Ma délégation n'a jamais dissimulé son manque d'enthousiasme à l'égard de la candidature de la Mongolie extérieure. Par conséquent, lorsque nous avons été saisis, l'année dernière, de la proposition soviétique tendant à admettre la Mongolie extérieure lors de la onzième session de l'Assemblée générale — c'est-à-dire lors de la session actuelle — ma délégation s'est abstenue, n'étant pas, à l'époque, en mesure de s'engager à appuyer la candidature de la Mongolie extérieure à une date ultérieure.

92. Les événements des 12 derniers mois ont, je crois, entièrement justifié notre prudence. L'année dernière, notre vote en faveur de l'admission de la Hongrie, de la Bulgarie, de la Roumanie et de l'Albanie a été un acte de foi. Nous l'avons fait afin que le plus grand nombre possible de pays soient admis à l'Organisation des Nations Unies et pour répondre aux vœux de l'Assemblée générale, à une époque où les candidatures de 18 États étaient examinées ensemble. Toutefois, les événements qui ont eu lieu depuis lors en Hongrie ont inévitablement fait naître de nouveaux doutes, non seulement quant à l'indépendance des pays qui se trouvent dans l'orbite de l'Union soviétique, mais également sur la question de savoir si ces États ont, en fait, la liberté d'action qui leur permettrait de remplir librement les obligations imposées par la Charte. Bien entendu, ces faits ont une certaine influence sur notre attitude en ce qui concerne l'admission de la Mongolie extérieure, pays que peu d'observateurs impartiaux ont visité. Par conséquent, cette année, lorsqu'il nous a fallu prendre une décision sur la question de l'admission de la Mongolie extérieure aux Nations Unies, nous avons estimé que nous ne pouvions plus

93. Mr. LODGE (United States of America): The United States is opposed to the admission of Outer Mongolia to the United Nations. We do not think that it is qualified, and we have never been in favour of its admission. We abstained from the vote on the Soviet Union draft resolution only because of the spirit of the 1948 Vandenberg resolution, calling for voluntary agreement among the permanent members of the Security Council to remove the application of the veto from votes on the admission of new Members. We abstained from the vote today even though our negative vote in the present case would not have constituted a veto. The United States has never used the veto on this type or on any other type of question. If Outer Mongolia's admission were to be raised in the General Assembly, the United States would vote "No". We are opposed to the admission of Outer Mongolia to any United Nations bodies.

94. There are, however, other applicants which are fully qualified for United Nations membership and which we should like to see in the Organization as soon as possible. I refer particularly to the Republics of Korea and Viet-Nam. The United Nations has a special responsibility for the Republic of Korea. We do not believe that the Republic of Korea should be barred from membership in the United Nations merely because part of its territory has been wrongfully and forcefully detached from the authority of what the General Assembly has held to be the only lawfully elected Government of Korea. The application of the veto against the admission of Viet-Nam is also unjust. We hope that the pressure of world public opinion will bring about the admission of the Republics of Korea and Viet-Nam.

95. Mr. WALKER (Australia): Last year, in the General Assembly, the Australian delegation was reluctantly prepared to vote in favour of a draft resolution proposing the admission of a large number of countries with varying degrees of qualification for membership. We were reluctant because we had the greatest doubts about the legality of that procedure and did not regard some of the countries as being well qualified for admission. As the leader of the Australian delegation explained during the last session of the Assembly, however, we were prepared, as a matter of expediency, to waive these doubts to the point of voting in favour of the draft resolution, if by so doing we could ensure the admission of the many countries in the group which were well qualified for admission.

96. Outer Mongolia was one of the countries the inclusion of which in the above-mentioned group was least justifiable. We still have doubts whether Outer Mongolia is in a position to discharge the obligations of membership under the Charter. My delegation has therefore abstained from the vote on the Soviet Union draft

donner à ce pays le bénéfice du doute qui pourrait subsister.

93. M. LODGE (États-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les États-Unis d'Amérique sont opposés à l'admission de la Mongolie extérieure à l'Organisation des Nations Unies. Nous ne pensons pas que ce pays remplisse les conditions nécessaires, et nous n'avons jamais été en faveur de son admission. Nous nous sommes abstenus lors du vote sur le projet de résolution de l'Union soviétique uniquement pour respecter l'esprit de la résolution Vandenberg de 1948, qui demandait aux membres permanents du Conseil de sécurité de se mettre d'accord pour renoncer volontairement à l'application du veto lors des votes sur l'admission de nouveaux Membres. Nous nous sommes abstenus aujourd'hui bien que, dans le cas présent, un vote négatif de notre part n'aurait pas constitué un veto. Les États-Unis, que ce soit dans une question de cette nature ou dans toute autre question, n'ont jamais eu recours au veto. Si la question de l'admission de la Mongolie extérieure devait être soulevée à l'Assemblée générale, les États-Unis voteraient contre. Nous sommes opposés à l'admission de la Mongolie extérieure dans tout organe des Nations Unies.

94. Il existe cependant d'autres candidats qui réunissent toutes les conditions pour devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies et que nous aimerions voir siéger dans cette organisation aussitôt que possible. Je fais allusion, notamment, aux Républiques de Corée et du Viet-Nam. L'Organisation des Nations Unies a une responsabilité particulière en ce qui concerne la République de Corée. Nous ne pensons pas que la candidature de ce pays devrait être rejetée uniquement parce qu'une partie de son territoire a été illégalement arrachée de force à l'autorité de ce que l'Assemblée générale considère comme étant le seul gouvernement légalement élu de la Corée. Le recours au veto contre l'admission du Viet-Nam est également injuste. Nous espérons que la pression de l'opinion publique mondiale permettra l'admission des Républiques de Corée et du Viet-Nam.

95. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*] : L'année dernière, à l'Assemblée générale, la délégation australienne était prête à voter, à contre-cœur, en faveur d'un projet de résolution proposant l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un grand nombre de pays ayant des titres justificatifs très divers. Nous étions hésitants parce que nous avons les doutes les plus sérieux quant à la légalité de cette procédure et parce que nous estimions que certains pays n'étaient pas qualifiés pour être admis aux Nations Unies. Ainsi que le chef de la délégation australienne l'a expliqué au cours de la dernière session de l'Assemblée, nous étions prêts cependant, pour des raisons d'opportunité, à écarter ces doutes et à voter en faveur du projet de résolution si, en agissant de la sorte, nous avions pu assurer l'admission des nombreux pays du groupe qui étaient pleinement qualifiés.

96. La Mongolie extérieure était l'un des pays dont l'inclusion dans le groupe susmentionné se justifiait le moins. Nous doutons encore que la Mongolie soit en mesure de s'acquitter des obligations qui, aux termes de la Charte, incombent à un Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle

resolution recommending Outer Mongolia's admission to membership in the United Nations.

97. Mr. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) (*translated from Spanish*): Last year the Cuban delegation to the General Assembly voted against the recommendation concerning Outer Mongolia because it considered that that country met none of the conditions prescribed by Article 4 of the United Nations Charter.

98. In our opinion there has been no change in the situation, and consequently we did not feel called upon to abstain. Abstention implies some doubt as to what position a delegation ought to take; a vote against means that no doubt whatever is entertained. The Cuban delegation found itself in that position a few moments ago.

99. I would also recall our statement last year that we were prepared to vote in favour of the admission of the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam because they both fulfilled the conditions prescribed by the Charter; we should vote in favour if this question were placed before the Security Council.

100. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): We have just seen another demonstration by representatives of certain Western States of their complete disregard for the wishes of the overwhelming majority of the General Assembly.

101. The fact that this time the open veto of the Chiang Kai-shek representative camouflaged the hidden veto of certain Western Powers which abstained from voting does not alter the essential position. This is an old manoeuvre and it deceives no one. It is clear who is behind the Chiang Kai-shek representative from the statement made by Mr. Lodge, the United States representative, who assumed the entire responsibility for the non-admission of the Mongolian People's Republic to the United Nations.

102. By preventing the admission of a small peace-loving State — the Mongolian People's Republic — simply because they do not like its political and economic system, the United States and its confederates in the Security Council are once again exposed as opponents of the principle of equality of large and small nations, of the principle of the universality of the United Nations, and of business-like co-operation among the peoples.

103. The USSR delegation deploras particularly that certain members of the Security Council, namely the United Kingdom and France, which in December 1955 voted for admitting the Mongolian People's Republic to the United Nations, this time in fact opposed its admission, thus preventing a favourable decision on the matter.

104. The opposition of the Western Powers to the principle of universality of the United Nations, which is recognized by an absolute majority of the Member States, proves that these Powers are in no way inte-

...gation s'est abstenue dans le vote sur le projet de resolution de l'Union soviétique recommandant l'admission de la Mongolie extérieure à l'Organisation des Nations Unies.

97. M. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) [*traduit de l'espagnol*] : L'année dernière, à l'Assemblée générale, la délégation de Cuba a voté contre la recommandation relative à l'admission de la Mongolie extérieure, car elle estimait que ce pays ne remplissait aucune des conditions prévues à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies.

98. Selon nous, la situation n'a pas changé, et c'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir nous abstenir. En s'abstenant, une délégation indique qu'elle a des doutes sur une question ; en votant contre, elle montre qu'elle n'a aucune espèce de doute. C'est dans cette situation que se trouve à présent la délégation de Cuba.

99. Nous désirons également dire que, comme l'année dernière, nous sommes disposés à voter pour l'admission de la République de Corée et de la République du Viet-Nam, qui remplissent toutes deux les conditions exigées par la Charte, et que, si le Conseil de sécurité avait été de nouveau saisi de ces demandes d'admission, notre vote leur aurait été favorable.

100. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Nous venons de voir comment les représentants de certaines puissances occidentales ont montré encore une fois leur complet mépris pour le vœu de la majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale.

101. Si, cette fois-ci, le veto ouvert de l'agent de Tchang Kai-chek a masqué le veto occulte de certaines puissances occidentales, qui se sont abstenues, cela ne change rien au fond des choses. Le procédé est vieux et il ne trompera personne. On a vu qui se cache derrière l'homme de Tchang Kai-chek par la déclaration de M. Lodge, le représentant des États-Unis d'Amérique, qui a en effet pris entièrement sur lui la responsabilité de la non-admission de la République populaire de Mongolie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

102. En s'opposant à l'admission d'un petit État pacifique — la République populaire de Mongolie — pour la seule raison que son régime politique et économique ne leur plaît pas, les États-Unis et leurs partisans au Conseil de sécurité se sont révélés, une fois de plus, les adversaires du principe de l'égalité entre les grandes et les petites nations, les adversaires du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de la collaboration pratique entre les peuples.

103. La délégation soviétique regrette tout particulièrement que plusieurs membres du Conseil qui avaient voté en décembre 1955 pour l'admission de la République populaire de Mongolie, à savoir le Royaume-Uni et la France, se soient cette fois-ci prononcés en fait contre l'admission de ce pays, empêchant ainsi une solution positive de la question.

104. L'abandon par les puissances occidentales du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, principe consacré par la majorité absolue des Membres des Nations Unies, montre bien que ces

rested in seeing the activities of our Organization bear fruit.

105. Mr. TSIANG (China): We know of no change in the situation or status of Outer Mongolia. It remains today, as it has been for the last twenty years, a colony of the Soviet Union, which was used once for aggressive purposes against my country and, at another time, for aggression in Korea. I am sure it will be so used again. Outer Mongolia has none of the elementary qualifications for membership in the United Nations, and that is the reason why I voted this year in the same way as I voted last year.

106. Today, we are happy that Japan has at last been admitted. My delegation only regrets that such deserving applicants as the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam cannot be admitted at this time. My delegation will seize the earliest appropriate occasion to promote the admission of Korea and Viet-Nam.

107. Mr. BROUSTRA (France) (*translated from French*): My delegation, too, abstained in the vote just taken. I must say, as other members of the Council have said before me, that the time does not appear to us to be propitious for voting in favour of admitting Mongolia to our Organization.

108. Last year we voted in favour of its admission; our actions have always reflected our desire that the Organization should consist of the greatest possible number of countries. However, since last year, serious acts and events have intervened and these have led us to adopt an attitude of reserve today, an attitude of prudence.

109. It is not true to say, as the representative of the USSR said today in his first statement, that we are refusing to admit Mongolia to the United Nations because its Government, its methods, its ideology and its way of life are not pleasing to us; such allegations are untrue and the recent admission of Romania and Hungary, for example, is an illustration of this. The only significance to be attached to the vote of my delegation, I repeat, is that which I have just explained.

110. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Before closing the meeting, I wish to state that, in accordance with rule 60, paragraphs 2 and 3, of the rules of procedure, I have informed the President of the General Assembly of the results of the elections held by the Council.

*The meeting rose at 1.25 p.m.*

puissances n'ont nul souci de l'efficacité et du succès de notre organisation.

105. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*] : A notre connaissance, il ne s'est produit aucun changement ni dans la situation ni dans le statut de la Mongolie extérieure. Ce pays demeure aujourd'hui, comme il l'a été durant les 20 dernières années, une colonie de l'Union soviétique qui a été utilisée à un certain moment à des fins d'agression contre mon pays et, en une autre occasion, pour une agression en Corée. Je suis sûr qu'il servira encore à de telles fins. La Mongolie extérieure ne remplit aucune des plus élémentaires conditions pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle j'ai voté cette année dans le même sens que j'avais voté l'année dernière.

106. Nous sommes heureux, aujourd'hui, que le Japon ait enfin été admis à l'Organisation. Ma délégation regrette seulement que des candidats aussi méritoires que la République de Corée et la République du Viet-Nam ne puissent également être admis maintenant. Ma délégation saisira la première occasion qui se présentera pour favoriser l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la Corée et du Viet-Nam.

107. M. BROUSTRA (France) : Ma délégation s'est également abstenue dans le vote qui vient d'intervenir. Je dois dire, comme l'ont dit d'autres membres du Conseil avant moi, que le moment ne nous paraît pas propice pour prononcer l'admission de la Mongolie dans notre organisation.

108. L'année dernière, nous avons voté en faveur de cette admission. Nous avons toujours marqué, par nos actes, notre désir de voir l'Organisation accueillir le plus grand nombre possible de pays. Mais, depuis l'année dernière, des faits et des événements graves se sont produits; c'est ce qui nous a conduits à adopter aujourd'hui une attitude de réserve, une attitude de prudence.

109. Il n'est pas exact d'avancer, comme l'a fait le représentant de l'Union soviétique aujourd'hui dans sa première déclaration, que nous refusons d'admettre la Mongolie à l'Organisation des Nations Unies parce que son gouvernement, ses méthodes, son idéologie, son genre de vie, ne nous plaisent pas; ces allégations sont contraires à la réalité des faits, et l'admission récente de la Roumanie et de la Hongrie, par exemple, en est une illustration. Le vote de ma délégation — je tiens à le dire — a seulement la signification que je viens de lui donner.

110. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Avant de lever la séance, je désire annoncer que, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'article 60 du règlement intérieur, j'ai informé le Président de l'Assemblée générale du résultat des votes qui viennent d'avoir lieu au Conseil.

*La séance est levée à 13 h. 25.*